

UN SERVICE DE PLUS
EN PLUS ACCESSIBLE !



VIDÉO EXPLICATIVE



Ce nouveau service sera en vigueur dès le **31 juillet 2018**. Les autobus seront munis d'une **rampe d'accès**. Deux places seront allouées aux fauteuils roulants électriques* et manuels.

* Certaines restrictions s'appliquent selon les dimensions de votre fauteuil.

Pour une démonstration de l'utilisation du transport urbain pour les personnes à mobilité réduite, voyez la vidéo de consignes en ligne! En plus de détailler les règles d'utilisation de la rampe d'accès, cette vidéo permet à la personne qui accompagne de comprendre comment fixer le fauteuil roulant de manière sécuritaire à bord du véhicule.

PLANIFIEZ VOS
DÉPLACEMENTS



Rendez-vous au granby.ca >
Citoyens > Transport urbain > Accessibilité.

Les montées et les descentes pour les personnes utilisant la rampe d'accès s'effectuent uniquement aux arrêts accessibles. Les arrêts ne sont pas tous accessibles, et certains ne le sont que dans une seule direction : vérifiez à l'avance les arrêts identifiés sur la carte des circuits et repérez les pictogrammes sur les horaires pour planifier votre trajet.

Les personnes en fauteuil roulant doivent obligatoirement être accompagnées; le transport est gratuit pour la personne qui accompagne.

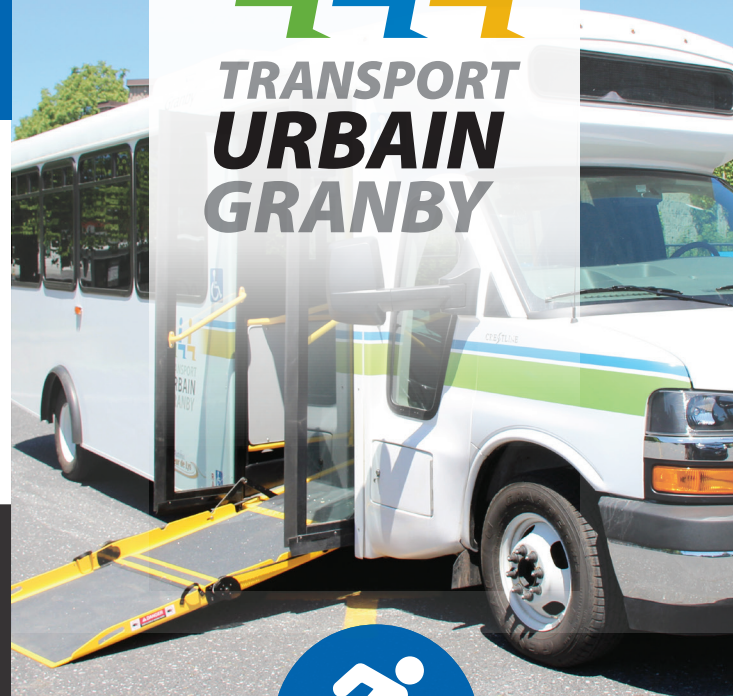
Granby
Ville rayonnante

87, rue Principale, Granby (Québec) J2G 2T8
Téléphone : 450 776-8302

Service des ressources humaines et des communications
Communications | Juillet 2018
Imprimé sur du papier 100 % recyclé



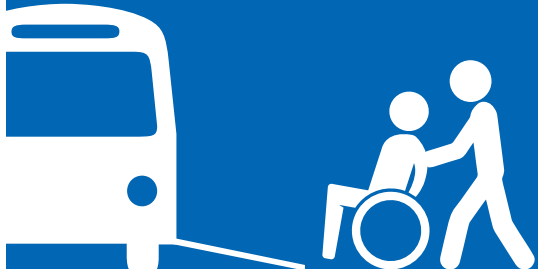

**TRANSPORT
URBAIN
GRANBY**



Des autobus à plancher

SURBAISSÉ

Granby
Ville rayonnante



CONSIGNES DE SÉCURITÉ FAUTEUILS ROULANTS



RÈGLES D'UTILISATION



Un arrêt accessible présente les caractéristiques minimales faisant en sorte qu'une personne à mobilité réduite peut attendre, se déplacer, monter à bord d'un autobus et en descendre de façon confortable et sécuritaire.

Chaque arrêt situé sur un parcours accessible est évalué selon des critères précis pour déterminer s'il est accessible ou non, par exemple, le cheminement pour se rendre à un arrêt, la largeur du trottoir, les obstacles, etc.

EMBARQUEMENT

- À l'arrêt, soyez visible et signalez au chauffeur que vous désirez monter à bord.
- Laissez les autres passagers et passagères monter.
- Tenez-vous à une bonne distance de la rampe pendant qu'elle se déploie. Pour un embarquement sécuritaire, votre fauteuil doit être muni d'un système anti-bascule.
- Payez votre passage et dirigez-vous vers la zone réservée. Le transport est gratuit pour la personne qui vous accompagne.
- Assurez-vous de bien appliquer les freins de votre fauteuil roulant et attachez votre ceinture.
- Votre accompagnateur ou accompagnatrice devra fixer votre fauteuil à l'aide des sangles reliées aux quatre ancrages au sol. Il doit s'assurer d'utiliser les ancrages d'une même couleur (rouge ou bleu).
- Ensuite, il devra prendre la ceinture noire disponible dans le sac situé sur le côté de l'autobus pour l'attacher aux deux ancrages à l'arrière, en la faisant passer sur votre abdomen.

Des images sont affichées à vos côtés dans le minibus pour démontrer les quelques étapes de l'embarquement.

Vidéo explicative au granby.ca > Citoyens > Transport urbain > Accessibilité

DÉBARQUEMENT

- À l'approche de votre destination, appuyez sur le bouton d'arrêt pour descendre.
- Laissez les autres passagers descendre. La personne qui vous accompagne pourra alors détacher la ceinture et les sangles des quatre ancrages au sol. Retirez ensuite les freins de votre fauteuil.
- Attendez que la rampe soit déployée. Votre accompagnateur ou accompagnatrice doit vous aider à descendre la rampe d'accès de face.

- Les personnes en fauteuil roulant doivent obligatoirement être accompagnées, car les chauffeurs et chauffeuses ne peuvent pas quitter leur poste pour porter assistance. Le transport est gratuit pour l'accompagnateur ou l'accompagnatrice.
- Pour des raisons de sécurité et de manque d'espace pour manœuvrer dans les véhicules, les triporteurs et les quadriporteurs ne sont pas autorisés à bord des autobus.



Les arrêts accessibles sont identifiés sur la carte des circuits et sur les horaires.

